

Séance du 08 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit Juin le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Christian BOURA, Maire.

Sont présents : Mr Patrick BURAN, Mme Ana Bela FAYE, Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO, Mme Danielle DUCOURNEAU, Mr Bruno AUZENEAU, Mr Philippe CLAIRAC, Mr Didier ESCADE, Mr Jean François GILLET, Mme Sophie LUCBERNET, Mme Céline RASSAT, Mme Claude ROUX, Mr Bernard SIGNORET.

A donné pouvoir : Mme Catherine BRUNON à Mme Claude ROUX.

Absent excusé: Mr Daniel FONTENEAU

Mme Claude Roux est nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 Avril 2021.

1- Décisions modificatives budgétaires

Le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de prendre trois décisions modificatives :

- Suite à une anomalie informatique, le résultat excédentaire d'investissement de 2020 n'a pas été reporté sur le BP de cette année. Pour réaliser sa reprise d'un montant de 123 539.63 € : au 001 « excédent investissement reporté » +123 539.63€, au 021 « virement de la section de fonctionnement » - 123 539.63 € et au 6188 « autre frais » : + 123 539.63 €.
- Suite au départ des locataires du logement de la poste et pour permettre la restitution de la caution versée à leur arrivée d'un montant de 550 € : + 600 € en dépenses et en recettes aux articles 165 « dépôt de cautions »
- Entre 2022 et 2023, l'Etat va changer le plan comptable. Pour anticiper ce passage, l'achat d'un logiciel pour la mise en œuvre et un accompagnement fourni par JVS pour un montant de 714€ TTC. Article 2051 « achat licence » : +74 € et article 6188 « autre frais » : - 714€. Cette mise en place s'organise en partenariat avec la DGFIP qui a retenu le budget de la commune comme « pilote ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote ces trois décisions modificatives budgétaires et valide le passage anticipé à la M57 à compter du 01/01/2022.

2- Travaux de nettoyage de la toiture de l'église et du clocher

Le Maire soumet au conseil municipal un devis de l'entreprise ACH-NHP qui nous a alerté sur l'état de la toiture lors de son dernier passage. Elle propose un nettoyage, balayage et démoussage de la totalité de la toiture de l'église et du clocher pour un montant de 7 254€ TTC. Ces travaux seraient réalisés à l'automne. Mr Buran demande une garantie d'au moins 3 mois si des tuiles sont cassées et si des infiltrations sont constatées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux et vote une décision modificative budgétaire à l'article 21318 (autre bâtiment public) : + 7 254€ et à l'article 6188 (autres frais) : -7 254€.

3 – Licence IV de la commune

Le maire soumet au conseil municipal une proposition d'achat de la licence IV de la commune émanant de Mr Porsmoguer, propriétaire de la crêperie au Port de Goulée. Ce dernier loue cette licence 6 mois par an et ce depuis plusieurs années, au tarif de 83 € par mois.

Mr Buran estime que ce montant n'est pas assez cher. Une augmentation cette année, serait mal venue compte tenu de la situation sanitaire et économique des restaurateurs, répondent plusieurs élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite conserver l'utilisation de cette licence IV et s'oppose à sa vente.

S'il le souhaite, Mr Porsmoguer pourra faire une demande de location pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Suivent les signatures